

Monsieur le Maire propose d'en profiter pour enfouir le réseau téléphonique également. L'opération d'enfouissement de réseaux concernerait alors le réseau de distribution d'énergie, d'éclairage public, et le réseau téléphonique.

En effet, Monsieur Jean-François DAMAS précise que l'association arbres et vents forts, à cet endroit, perturbe régulièrement le réseau ce qui présente des nuisances pour les habitants du secteur. Concernant le réseau d'éclairage public et électrique, Monsieur Jean-François DAMAS rappelle que c'est le Syndicat Départemental d'Electrification qui est compétent et qui assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Concernant le réseau télécom, il est suggéré de solliciter Orange pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, signée par les deux parties, qui fixera notamment les conditions de réalisation des prestations et les engagements financiers réciproques.

Un avant-projet sera remis par le concessionnaire dans un délai de 3 à 6 mois après réception de la convention signée et de la délibération du Conseil Municipal correspondant à cette dernière. A ce stade également, l'entreprise chargée des travaux électriques sous couvert du SDEER 17 et selon son bordereau de prix, fournit un devis pour les travaux de génie-civil (main d'œuvre et matériel). Les travaux de câblage (étude, pose et dépose) seront pris en charge par Orange.

Monsieur le Maire présente un plan de localisation au Conseil Municipal afin que chacun puisse identifier avec précision le lieu de l'intervention. Il indique que l'enfouissement concerne environ 200 mètres linéaires au lieudit « Les Carrières » et que, malgré son insistance, il n'a pas pu obtenir une extension jusqu'à l'entreprise de Monsieur Jean BOUTTEAUD de lapins Orylag qui subit les mêmes désagréments lors des forts épisodes venteux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les projets d'enfouissement des réseaux au lieudit « Les Carrières » en sollicitant d'une part Orange pour une aide technique et financière pour le projet, et d'autre part le SDEER 17 pour la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et pour la gestion de la relation et de la coordination avec le service d'études d'Orange.

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ACM ILOT VACANCES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Ilot Vacances propose un accueil extrascolaire les mercredis en alternance sur les communes de La Devise et de St Pierre la Noue. L'alternance a lieu à chaque période scolaire, c'est-à-dire entre deux périodes de petites vacances scolaires. Il précise que cette association est très dynamique sur le territoire et que le sérieux du travail effectué auprès des plus jeunes est très apprécié. Une association comme celle-ci mérite d'être soutenue.

Monsieur Jean-François DAMAS informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée pour mettre à disposition un agent communal pour l'Accueil Collectif de Mineurs Îlot Vacances les mercredis pour assurer les repas au restaurant scolaire. Celle-ci pourra se faire par le biais d'une convention qui précisera notamment :

- le type de service mis à disposition,
- les modalités de fonctionnement de la mise à disposition,
- le coût de fonctionnement et les conditions de remboursement de la mise à disposition,
- la durée de la mise à disposition,
- les litiges

La mise à disposition concerne les mercredis entre petites vacances scolaires, une période sur deux pour une durée de travail de 3,50h/mercredi. Le coût de la mise à disposition est calculé sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique, IB : 347 - IM : 325. Le paiement de la mise à disposition interviendra après chaque période concernée. La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an tacitement renouvelable.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et délibère, à l'unanimité, pour la mise à disposition de personnel communal pour l'ACM Ilot Vacances.

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ETANG DE LA GREVE ET DU LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION ETOILE AMICALE POPULAIRE VANDREENNE (EAPV)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipale que l'EAPV est la plus ancienne association vandréenne. Celle-ci a été créée en 1904 sous l'impulsion de Monsieur Roger PRIEUR. Monsieur le Maire précise qu'un nouveau bureau a été élu au sein de cette association, il est composé de :

Président : M. Ludovic PASCAUD

Trésorier : M. Mathieu BRUNET

Vice-Président : M. Benjamin CLAVEAU

Secrétaire : M. Maxime DEBORDE

Ce bureau a souhaité donner une nouvelle orientation pour l'étang de la Grève en ouvrant un carpodrome. En effet, il a été constaté que l'activité pêche autour de la Truite connaissait un engouement le jour de l'ouverture puis un essoufflement très rapide. Le prévisionnel de l'activité pêche à la carpe prévoit une viabilité à partir de 4 équipes par jour de pêche. Aujourd'hui la moyenne est située entre 6 et 8 équipes, ce qui est très satisfaisant.

Monsieur Sylvain BAS présente au Conseil la convention pour l'utilisation de l'étang de la Grève. Il précise que cet étang est, avant tout, une réserve d'eau que la commune peut utiliser pour gérer l'eau sur son territoire. Cette priorisation de l'utilisation de l'étang a bien été pris en compte par l'association.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et délibère, à l'unanimité, pour la mise à disposition de l'étang de la Grève à l'association EAPV.

➤ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LA CDC AUNIS SUD POUR LA SAISON PISCINE 2019

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la piscine de Vandré est devenue intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2014. Toutefois, afin de s'appuyer sur les compétences locales et garantir la réactivité, la CDC Aunis Sud propose à la commune de signer une convention pour mettre à disposition une partie du personnel communal de la Devisse pour la saison 2019.

Monsieur le Maire précise que la CDC Aunis Sud a beaucoup investi sur la piscine. Cette année notamment, le revêtement du bassin sera changé par un liner. Il insiste sur le fait que c'est un véritable partenariat qui lie nos deux collectivités et nous ne pouvons que nous en féliciter !

Cette convention permet de rester un acteur du bon fonctionnement de la piscine tout en l'ayant transféré. Monsieur Jean-François DAMAS explique les modalités de la mise à disposition pour les services périscolaires, technique et administratif :

- Services techniques : pour les travaux de gestion courante et d'entretien pendant la saison en lien avec l'équipe technique de la CDC (235 heures évaluées)
- Services administratifs et périscolaires : pour la gestion de la régie piscine (42 heures estimées) et pour la tenue de la caisse et l'entretien (377,50 heures estimées).

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et délibère, à l'unanimité, pour la mise à disposition d'une partie du personnel communal pour la CDC Aunis Sud pour la saison « Piscine » 2019.

➤ DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose à Monsieur Patrick PERRIN, adjoint en charge des associations et de la culture, de faire part au Conseil Municipal les conclusions de la commission culture au sujet de l'attribution des subventions. Monsieur Patrick PERRIN rappelle effectivement qu'une commission culture dont l'objet était l'examen des demandes de subvention s'est tenue le 11 avril 2019, mais qu'il a reçu, encore ce matin, de nouvelles demandes.

Il présente le tableau des attributions :

Associations	Communes	2017	2018	Demandes 2019	Accords 2019
Sapeurs-pompiers St Germain	Vandré	120 €	150 €	Demande sans montant	150 €
Coopérative scolaire	Vandré	600 €	500 €	1 078 €	700 €
Section bibliothèque - Biblio'Muse	Vandré	0 €	700 €	2 770 €	1 650 €
Association Prévention Routière	Vandré	60 €	60 €	Demande sans montant	60 €
Stade Boisseuil	Vandré	90 €			100 €
1,2,3 Soleil	Chervettes	90 €			
	St-Laurent	100 €			
ACCA de Saint-Laurent de la Barrière	St-Laurent			Demande sans montant	60 €
ACCA de Chervettes	Chervettes	60 €	60 €	Demande sans montant	60 €
ACCA de Vandré	Vandré				60 €
Souvenir français	Vandré	15 €	15 €		15 €
MFR	Vandré			Demande sans montant	
MFR	Chervettes	50 €		Demande sans montant	
Chambre des Métiers	Chervettes	80 €		50 €	
Comité Associatif Vandréen	Chervettes	150 €	1000 €		
	Vandré	300	300 €		300 €
Animation repas aînés	Vandré	250	350 €		300 €
FNACA	Chervettes	10 €		15 €	
CMJ	La Devisse	250 €			
Ecole de St Mard	La Devisse	250 €	250 €		
ACM Ilôt Vacances	Vandré	250 €	250 €		250 €
Les Restos du cœur	La Devisse			Demande sans montant	
APE	Vandré	200 €			
AFSEP	La Devisse			Demande sans montant	
APF France Handicap	La Devisse			Demande sans montant	

France Alzheimer	La Devisé			Demande sans montant	
Ligue contre le cancer	La Devisé			Demande sans montant	
Association Enfance et adolescence	La Devisé			Demande sans montant	
AFM Téléthon	La Devisé			Demande sans montant	
Fondation du Patrimoine	Vandré	70 €	120 €		120 €
Association Kaelan	Chervettes	50 €			
	St Laurent	100 €			
	Vandré	50 €		Demande sans montant	
TOTAL		2 605 €	3 755 €		3 825 €

Soit un montant total de 3 825 € pour une inscription budgétaire de 3 865 €, soit une réserve financière de 60 €. Monsieur Patrick PERRIN précise que seules les associations BIBLIOMUSE et la COOP SCOLAIRE ont fait le nécessaire pour déposer un dossier complet pour leur demande de subvention.

Monsieur le Maire explique qu'il est difficile pour la COOP SCOLAIRE d'anticiper les besoins financiers liés aux sorties scolaires. Il faut au préalable que celles-ci soient intégrées au programme scolaire puis validées par le rectorat. Une fois ces étapes franchies, il faut obtenir des devis pour chiffrer les déplacements envisagés.

Monsieur Patrick PERRIN précise qu'un compte rendu de la réunion culture a été rédigé et adressé aux membres de la gouvernance. Madame Mireille GAILLET demande s'il est possible d'avoir le tableau qui vient d'être présenté ainsi que le compte rendu de la commission culture. Monsieur le Maire propose que le secrétariat se charge d'adresser les documents demandés. Monsieur Richard DUBOIS demande qu'on lui adresse le CERFA à remplir pour les demandes de subventions. En tant que Sapeurs-Pompiers, il souhaite que leur demande de subvention respecte le protocole.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le tableau. A l'unanimité sauf une abstention, celle de Monsieur le Maire (qui a un pouvoir). Monsieur le Maire souhaite donner des éclaircissements sur son vote. Il explique au Conseil Municipal, que, sur la demande de représentants de la commission culture, il a travaillé sur un projet d'attribution des subventions avec pour objectif de conserver une réserve de quelques centaines d'euros pour parer à toutes éventualités. Il prend acte des choix de la commission mais souhaite exprimer son incompréhension à travers ce vote.

➤ TARIFS DES CONFISERIES, GLACES ET BOISSONS POUR LA SAISON PISCINE 2019

Monsieur le Maire rappelle le principe de la vente de ces produits. L'objectif est de rendre un service et pas de chercher à maximiser le profit.

Il est proposé au conseil de reconduire la même grille tarifaire que l'année dernière, à savoir :

- Sachets de bonbons	0,80 €	- Chips 30 g	0,50 €
- Chupa	0,30 €	- Glaces cornets	1,00 €
- Boissons sucrées	1,00 €	- Glaces bâtonnets chocolat	1,00 €
- Bouteilles eau 50 cl	0,50 €	- Glaces à l'eau bâtonnets	1,00 €
- Gâteaux fourrés chocolat	1,50 €	- Mr Freeze	0,50 €

Monsieur le Maire explique que la gestion des entrées piscine et de la comptabilité des ventes de produits doivent être extrêmement rigoureuses car la perception peut venir contrôler. Cette situation s'est déjà présentée par le passé sans incidents notables. Il en profite pour saluer le travail sérieux et rigoureux du personnel communal qui est mis à la disposition de la CDC Aunis Sud pour la piscine.

Concernant la piscine, Monsieur le Maire souhaite préciser que celle-ci sera ouverte à compter du 3 juin 2019 jusqu'au 28 juin 2019 pour les scolaires à raison de 2 fois par semaines.

Pour le public, les horaires d'ouvertures sont les suivantes :

	du 15 juin au 07 juillet	Mardi jeudi vendredi samedi 15h-19h	
La devise	mercredi et samedi 15h-19h	mercredi et dimanche 10h-12h / 15h-19h	fermeture au public à partir du 02 septembre
		fermé le lundi	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs des confiseries, glaces et boissons pour la saison 2019.

➤ DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Sylvain BAS informe le Conseil que Monsieur le Maire a pris la décision n°2019 – 2903 – 18 concernant l'acceptation d'un don de Fondation du Patrimoine, s'agissant des souscriptions pour les travaux de l'église St Vivien de Vandré pour un montant de 6 510 €.

Monsieur Jean-François DAMAS informe le Conseil que Monsieur le Maire a pris la décision n° 2019 – 2903 – 17 s'agissant de l'acceptation d'un don de l'association Vandré Football Club pour un montant de 216 € correspondant à une subvention qui leur a été versée par la CDC Aunis Sud pour le projet Randoland du CMJ.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le dimanche 26 mai 2019. Les bureaux de vote devront être tenus de 08h à 18h. Un tableau de permanence a été adressé à chacun et il reste encore des créneaux de libre. Il remercie, par avance, les élus pour leur disponibilité.

Madame Mireille GAILLET rappelle au Conseil que l'année dernière, après avoir essuyé un refus du Conseil Municipal, l'association Sport Automobile Océan est venue préciser son parcours sur la commune de La Devisse lors d'une réunion en Mairie le 11 juillet 2018. Suite à cet entretien, le parcours était ramené de 4,5 km à 600 m sur le territoire communal en passant uniquement au lieudit Serpentin. Ce nouveau parcours a été ensuite présenté et accepté par le Conseil. Toutefois, suite aux manifestations des gilets jaunes, le rallye d'automne 2018 avait été annulé. Cette année, l'association demande au Conseil de donner un accord de principe, pour l'édition 2019, sachant que le tracé du parcours sur la commune de La Devisse sera le même que celui de 2018, soit 600 m au lieudit Serpentin.

Monsieur Richard DUBOIS demande si les agriculteurs, dont les champs servent souvent de zones de stationnements, ont été prévenu. Il pense notamment à Monsieur GRASSIOT. Madame Mireille GAILLET répond qu'il n'est pas prévu d'accueillir du public, ni de buvette, donc pas d'accès public. Monsieur Richard DUBOIS explique que cette manifestation génère du public et qu'il est important de l'anticiper pour éviter les accidents.

Monsieur le Maire intervient dans le sens de Monsieur Richard DUBOIS. Il craint que si rien n'est fait, cela constitue un risque qu'il est préférable d'anticiper. Monsieur Sylvain BAS exprime son accord avec ce qui vient d'être dit. Il est important de prévoir des zones d'accueil du public pour éviter les risques. De plus, cela permettra, pour une fois, à l'association Sport Automobile Océan de ne pas s'y prendre au dernier moment.

Après ces explications, à main levée, et à l'unanimité, le Conseil donne son accord de principe.

Monsieur le Maire précise que, suite à la demande de Monsieur et Madame DRAI, le local de 25 m² attenant à l'épicerie peut être loué. Une proposition de contrat de location, différent du bail commercial de l'épicerie, sera proposé lors de la rencontre prévue avec les membres de la gouvernance le samedi 4 mai 2019 à 11h.

Monsieur le Maire explique que les retours des consommateurs sont bons depuis l'ouverture de la pizzeria à Vandré. Malheureusement, des problèmes techniques sont intervenus (changement du four) et l'établissement sera fermé pendant une semaine.

Monsieur Sylvain BAS informe le Conseil que le marché est en ligne et la visite de chantiers avec les différents corps de métiers a eu lieu. Déjà plusieurs candidatures ont été déposées. La commission d'appel d'offres se tiendra le 30 avril 2019 à 17h. Monsieur Sylvain BAS rappelle que ce chantier a été estimé à 100 000 € de travaux et que le planning d'intervention pour les entreprises est extrêmement contraint : du 07 juillet 2019 au 23/24 août 2019.

Monsieur Daniel ROUSSEAU présente les résultats de l'étude d'assainissement qui a été menée pour le projet de lotissement. C'est l'assainissement autonome qui est retenu. Pour le nom, après un échange avec les membres du Conseil, la proposition de Monsieur Daniel ROUSSEAU est retenue : « Lotissement les palombes ».

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Guillaume DAMPURE de présenter le travail qu'il a réalisé pour la conception d'un panneau d'informations touristiques qui sera positionné au lieudit la Rousselière. Monsieur Guillaume DAMPURE explique que le panneau est composé de 2 faces, l'une est dédiée aux services présents sur la commune, et l'autre concerne les découvertes du territoire (parcours vélo, parcours randoland, églises...). Monsieur Jean-Jacques MEZILLE demande si l'aire de camping-cars est prévue sur le panneau. Monsieur Guillaume DAMPURE précise que celle-ci se situe dans la rubrique services. Monsieur le Maire remercie Monsieur Guillaume DAMPURE pour son travail car il est très difficile de trouver un fond de carte exploitable.

Monsieur Patrick PERRIN propose de différer l'intégration du parcours vélo de la CDC Aunis Sud car le tracé doit être modifié afin de faire passer les touristes dans le centre-bourg de Vandré.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la mise aux normes du local pompier à Vandré a été effectuée.

Monsieur le Maire revient sur cette manifestation qui a été fréquentée par plus de 80 personnes. De nombreuses animations ont eu lieu. Monsieur Patrick PERRIN précise que la date est déjà retenue pour l'année prochaine et que l'association

souhaite faire un maximum de communication. Compte tenu de cette information, il préconise d'anticiper plus sur l'organisation de cette animation.

Monsieur le Maire souhaite, en l'absence de Madame Marie-Véronique CHARPENTIER, que soit noté au compte rendu la demande de plusieurs conseillers municipaux pour qu'une réunion de la commission école soit organisée dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire rappelle que 4 candélabres doivent être posés au niveau du parc de jeux pour faciliter notamment l'éclairage du chemin qui mène au restaurant. Une rencontre avec le fournisseur, Citéos, doit avoir lieu pour s'assurer du bon positionnement des candélabres solaires compte tenu de la présence des platanes.

Madame Suzette TENAILLEAU informe le Conseil que la manifestation CAP LOISIRS se tiendra à Vandré le 8 juin 2019. Entre 20 et 30 associations, à destination des publics jeunes, sont prévues. Plus de 800 personnes sont attendus. Le parking sera situé au terrain des fosses. Une restauration sur place sera proposée. Pour le spectacle musical, prévu à 18h, soit il se tiendra en extérieur, soit à l'intérieur en cas de mauvais temps. Monsieur le Maire attire l'attention sur l'emprise nécessaire à la scène mobile en cas de spectacle à l'extérieur. Un arrêté de voirie sera à prévoir avec l'accord du Département, pour fermer l'accès à la rue Eléonore d'Olbreuse aux véhicules car des animations sont organisées dans la cour de l'école élémentaire.

Monsieur Sylvain BAS informe le Conseil qu'un diagnostic sur le réseau assainissement a été conduit par la RESE. Le réseau assainissement est performant, toutefois il y a, par endroit, encore trop d'eau claire. Celle-ci ne provient pas des gouttières mais elle s'infiltre dans le réseau lors de fortes précipitations. Des passages caméras sont programmés pour identifier les zones qui posent problèmes. Une présence de H2S a été détectée (gaz sulfureux qui endommage des canalisations). Une étude plus approfondie va être menée pour trouver des solutions. La présence de ce gaz est localisée dans le centre de Vandré là où les différentes eaux convergent avant d'être envoyées à la station. Monsieur Sylvain BAS précise que cette étude est totalement gratuite pour la collectivité et que le diagnostic est consultable en Mairie.

Monsieur Richard DUBOIS tient à signaler qu'un problème a eu lieu à la pelle de Brettes. En effet, une personne mal intentionnée a ouvert à plusieurs reprises la pelle, ce qui a eu pour conséquence la mise à sec des rivières. Monsieur Richard DUBOIS précise qu'il est intervenu et que le problème est résolu. Monsieur Patrick PERRIN demande si une plainte peut être déposée à l'encontre de la personne malveillante. Monsieur Richard DUBOIS informe que deux plaintes ont déjà été déposées dont celle de Monsieur le Maire de Saint-Pierre La Noue.

Madame Aline BLANCHET demande si le lavoir, près de l'église de Vandré, peut être nettoyé dû fait de la présence notamment de beaucoup de végétation envahissante. Monsieur Le Maire fera intervenir les agents communaux au plus vite.

Monsieur Jean-François DAMAS informe le Conseil que la gendarmerie nationale propose à la Mairie de La Devisse de prendre un arrêté pour éviter les démarches commerciales à domicile peu scrupuleuses de certains. La prise de cet arrêté permettra à la gendarmerie de verbaliser en cas de constat d'infractions.

Monsieur Sylvain BAS fait part à l'ensemble du Conseil du mot adressé par Madame Claire GUILLOTEAU, Secrétaire Générale de la Devisse, actuellement en convalescence.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Samuel MADEUX pour le prêt de la sono ainsi que les deux adjoints pour leur soutien.

Fin de séance : 22h20.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISSE, le 29 avril 2019

**Le Maire,
Pascal TARDY**

